

L'Algérie dans le processus de globalisation: Deux défis

Dr./ Azzi Hassina*

ملخص:

في هذه المقالة، في القسم الأول، نقوم بتحليل المتغيرات الرئيسية التي تغذي هذه عملية العولمة، وبالتالي جعل من أي وقت مضى، والبيئة تتحرك على نحو متزايد لجميع جهات النظر. في القسم الثاني سنقوم بتحليل التجربة الجزائرية العولمة، بما في ذلك من خلال اتفاق الشراكة مع الاتحاد الأوروبي.

كلمات مفتاحية: العولمة، الاستراتيجية، المؤسسة، الشراكة.

Abstract:

Dans cet article, dans une première section, nous analyserons les variables essentielles qui nourrissent ce processus de globalisation et contribuent donc à rendre comme jamais auparavant, l'environnement de plus en plus mouvant à tous point de vue. Dans une seconde section on va analyser l'expérience algérienne de la globalisation, notamment à travers l'accord d'association avec l'Union Européenne.

Mots clés: Globalisation, Stratégie, Entreprise, Association.

* Maitre de conférences B - Université Blida 2

Plan:

Introduction

1) Les variables de la globalisation

- 1-1) La globalisation économique
- 1-2) La globalisation commerciale
- 1-3) La globalisation de la production
- 1-4) La globalisation financière

2) Les deux Défis de l'Algérie

- 2-1) Le Défi de la bonne gouvernance
- 2-2) Le Défi du Management

Conclusion

Introduction:

Le processus de Globalisation en cours plonge ses racines dans l'histoire contemporaine humaine. Il est le prolongement "naturel" des phénomènes «d'internationalisation». Ces autres phénomènes poussaient à une intensification des relations entre Nations alors qu'au stade de la globalisation nous assistons à une réelle interpénétration des nations. Les firmes globales* : qui sont les dispositifs essentiels de la globalisation diffèrent de la firme internationale en ce sens que cette dernière fonctionne dans un cadre national originel tandis que pour les firmes globales les frontières nationales et les Etats ne sont plus et ne doivent plus être des obstacles à leur expansion.

Ce processus s'implémente au travers de ses quatre dimensions, a savoir, économique, commerciale, productive et, financière.

* Elles ont une stratégie globale fondée sur une connaissance mondiale des marchés où elles opèrent. Leur offre est pensée globalement avec la préoccupation de répondre parfaitement aux besoins de leurs différents marchés.

Voir Bernardon. J. C., «Enjeux et difficultés de la globalisation», In L'Expansion Management Review, 2/2011, n° 141, p. 96.

1) Les variables de la globalisation:

1.1) La globalisation économique:

Elle signifie avant tout la tendance des différentes économies nationales à fusionner pour donner lieu à une «unique» structure économique globale. Elle implique une libéralisation des secteurs de l'économie qui n'obéiraient plus qu'aux seules forces du marché et des prix. Cette libéralisation de l'économie concerne les deux facteurs les plus importants d'une infrastructure économique:

- la circulation du capital;
- et la circulation de la force du travail.

Dans cette optique, les nouveaux opérateurs économiques mondialisés que sont les entreprises transnationales ou les regroupements transnationaux prennent de plus en plus le pas sur les collectivités publiques traditionnelles. On le comprend bien, ce processus augmente de façon importante les risques liés à l'environnement ou encore ceux liés à l'environnement social de tous les pays.

La diminution du rôle protecteur de l'Etat (notamment dans les pays à institutions faiblement structurées), garant de l'équité sociale, et des équilibres socio-économique de la communauté nationale, favorise les comportements économiques de prédation qui sont souvent sinon toujours en confrontation avec l'intérêt de la communauté.

1.2) La globalisation commerciale:

La globalisation commerciale est observée au travers de deux caractéristiques déterminantes:

- la croissance des échanges internationaux qui était à peine plus élevée que celle de la production mondiale¹. Ainsi, à la fin des années 50, on est alors entré dans une phase d'accélération sans précédent de l'intensité des échanges qui vont désormais s'accroître trois fois plus vite que le produit brut mondial au cours de la période 1984-1994:

Ratio de la croissance du commerce rapportée à la croissance de la production mondiale

1950 - 1964	1.4
1964-1974	1.6
1974-1984	1.2
1984-1994	2.8

Source: Blein. R.: «Commerce International: Le nouvel ordre des plus forts»,
In Revue Politique Africaine, n° 78, 1998, p. 39.

Cette tendance demeure vraie jusqu'à l'année 2007, avant que la crise financière et économique ne fasse irruption au niveau des économies des puissances occidentales².

L'essentiel de cette croissance, il faut le souligner, s'opère au sein des ensembles économiques régionaux, organisés autour des grandes puissances. L'Union européenne, les Etats-Unis et le Japon s'attelaient à structurer autour d'eux des espaces privilégiés d'échanges.

Selon le PNUD, le cinquième le plus riche de la population mondiale assure près de 85% du produit brut mondial, des exportations, de l'épargne intérieure et des investissements³.

Les différentes crises qui ont ébranlé les économies de ces puissances et l'émergence lente mais irrésistible de nouvelles puissances économiques dans le champ du marché mondial, ont induit de nécessaires reconfiguration des règles et stratégies du marketing à l'échelle des nations.

Ces stratégies marketing à l'échelle des Nations ont fait l'objet de travaux dont les plus influents sont ceux publiés, dans le Harvard Business Review, par Levitt Theodore qui livre les prémices de ce nouvel âge qui ambitionne de chambouler toutes les frontières: les différences imputables à la diversité des cultures, des normes et des structures s'effaçant, la convergence pousse le marché vers une communauté globale.

1.3) La globalisation de la production:

Si la firme internationale fonctionne d'abord dans un cadre national et ce, même si ses activités peuvent s'exercer en dehors des frontières nationales, la firme globale, elle, considère les frontières nationales et les Etats comme des obstacles à son expansion.

Ce sont aussi des structures à travers lesquelles se font des transferts de capitaux et de technologies, et en conséquence de nouveaux modes et normes de production.

L'évolution du statut de firme internationale à celui de firme globale traduit la capacité de la firme à valoriser ses compétences organisationnelles et technologiques (dans son acception large) dans un champ concurrentiel très mouvant.

Dans la multinationalisation, il faut encore tenir compte des spécificités géographiques: culture, réglementation, niveau de l'économie, etc.... Dans la globalisation, le marché est mondial, indépendant du lieu de production, de conception, de commercialisation. Et de ce fait l'entreprise ne tire aucun avantage particulier à se localiser indéfiniment à un endroit plutôt qu'à un autre.

1.4) La globalisation financière:

La globalisation financière a pour origine la croissance des marchés domestiques et internationaux qui forment progressivement un marché financier, de plus en plus unifié et globalisé à travers l'intégration financière internationale⁴, et un système financier de plus en plus régulé par les marchés et non plus par les Etats.

Après la deuxième guerre mondiale les marchés financiers étaient réglementés nationalement et cloisonnés. Sous l'influence du FMI et de la Banque Mondiale ("consensus de Washington") les marchés ont subi une triple évolution dite "**les trois D**": **déréglementation** (abolition des contrôles

des changes et des restrictions aux mouvements de capitaux), **désintermédiation** ou accès direct des opérateurs aux marchés financiers sans passer par des intermédiaires et **décloisonnement** (éclatement des compartiments qui existaient).

En effet c'est la sphère financière qui va connaître, dès la décennie 1980, la première reconfiguration qui mène d'une situation de places financières nationales, isolées dans différents pays occidentaux, à celles de places interconnectées régies par des règles de fonctionnement communes et ce grâce au déclenchement des politiques de déréglementation, notamment aux USA, et le développement des nouvelles technologies de l'information et de la communication (NTIC).

La suppression des principales législations nationales qui encadraient la finance a facilité l'entrée et la sortie de capitaux d'un pays à l'autre, permettant ainsi aux capitaux de transiter sur les différents marchés financiers.

Dans ce nouveau contexte, la globalisation décrit à la fois l'explosion des flux et reflux des capitaux ignorant les frontières et, l'intégration des marchés financiers et boursiers de la planète. À partir des anticipations concernant la croissance économique future, des profits anticipés d'une entreprise, de la hausse éventuelle des prix, des gains attendus d'une fusion-acquisition, de l'appréciation probable d'un titre boursier, des capitaux sont déplacés d'un pays à un autre, en un clic d'ordinateur, ou il est attendu un rendement rapide sur l'investissement.

La globalisation, fruit d'une planification stratégique

Autant le processus de l'internationalisation de l'économie mondiale a été possible sous la supervision des Etats –nations, autant le processus de globalisation de celle-ci tend à réduire au maximum l'intervention de ces derniers. Si la globalisation financière, comme analysée ci-dessus, a été la manifestation la plus connue de la «disponibilité» des gouvernements à répondre prestement aux exigences des multinationales de se retirer de la sphère financière pour «laisser faire le marché», la déréglementation dans d'autres sphères tels que l'emploi, la gestion des infrastructures publiques, la santé etc.....a connu une évolution telle que les **régulations du marché se substituaient**, même partiellement, **aux régulations étatiques**.

C'est ainsi qu'est né le concept de gouvernance repris par les institutions financières internationales dans les années 1990*.

La gouvernance est présentée, alors, comme un processus politique: «la manière dont le pouvoir est exercé dans la gestion des ressources économiques et sociales d'un pays dans un objectif de développement...»⁵ - associant les divers acteurs; processus qui, au niveau national ou local, permet à l'Etat ou à l'autorité publique locale de définir et de mettre en œuvre des politiques efficaces répondant à l'intérêt public. La gouvernance s'appuie sur des institutions et des pratiques.

Dans son Rapport sur le développement dans le monde de 1997, la Banque Mondiale investit le champ politique dans son ensemble et prend ainsi désormais en compte le régime politique de l'Etat demandeur (démocratie, dictature, militaire etc...) pour justifier des «conditionnalités» appropriées. Or, il faut rappeler que les institutions financières internationales (FMI, Banque Mondiale, notamment), de par leurs statuts même, **n'ont jamais eu pour mandats de s'ingérer dans le champ politique du développement national**; jusqu'à la fin des années 80, si elles contrôlent la formulation des politiques, **elles ne participent pas à leur mise en œuvre.**

A la fin de cette décennie elles sont **encouragées par les puissances occidentales** (profitant de bouleversement géostratégique induit par la chute du Mur de Berlin) de **pratiquer l'ingérence politique**, notamment par le biais de conditionnalités économiques imposées par **les Plans d'Ajustement Structurels (PAS)**; la corruption et l'inefficacité administrative étant les «alibis» justifiant ces immixtions.

Cette approche purement gestionnaire, qui a pris une orientation dogmatique, a montré ses limites notamment en Amérique latine ou elle a été fortement expérimentée avec les conséquences désastreuses en Argentine, Colombie etc.

* La notion de gouvernance apparaît pour la première fois dans le corpus de la Banque Mondiale en 1989 In «Sub-Saharan Africa: From Crisis to Sustainable Growth: A Long-Term Perspective Study», Washington D.C., The World Bank, 1989, p. 322.

Dans son Rapport sur le développement dans le monde de 1997, la Banque Mondiale investit le champ politique dans son ensemble et prend ainsi désormais en compte le régime politique de l'Etat demandeur (démocratie, dictature militaire etc...) pour justifier des «conditionnalités» appropriées.

Cette «dérive» est confortée en 1999: en 1999, les économistes de la Banque mondiale ont mis au point, avec l'aide de think tanks conservateurs et néolibéraux comme le Forum économique mondial, le Wall Street Journal ou encore la HeritageFoundation (dont la mission consiste «à formuler et promouvoir des politiques publiques conservatrices basées sur les principes de libre entreprise et de limitation de l'Etat, sur la liberté individuelle, **les valeurs traditionnelles américaines et sur une défense nationale solide**»⁶), 300 indicateurs de gouvernance. Ces indicateurs permettent de classer les Etats en fonction des différentes «perceptions de la gouvernance». Ces indicateurs sont traités en complément sont utilisés pour l'attribution de prêt en complément de sa grille de notation politique (le "Country Policy and InstitutionalAssessment"- CPIA).

Il est clair donc que le concept de gouvernance tel que «vendu» par les puissances capitalistes à travers les institutions financières internationales relève plus de la **conquête idéologique néo libéraliste que de la «recette techniciste»** à laquelle devaient, au moins, se limiter ces institutions qui, rappelons le, **en théorie sont au service de tous les Etats membres et non l'inverse.**

Cette conquête idéologique (toujours en cours, malgré les résistances soit d'Etats soit d'organisations citoyennes) a pour objectif «d'universaliser» un type de gouvernance «idéale» **inspiré, bien entendu**, des règles de fonctionnement des états anglo-saxons que ce soit dans les sphères culturelles, sociales, économique.

Cette offensive des puissances occidentales s'est cristallisée autour de la création de l'Organisation Mondiale du Commerce (OMC) qui remplace le GATT. Car si les mécanismes de régulation du commerce, tels le GATT (créé en 1947), géraient un paradigme de frontières - **et d'échanges aux frontières - tout en laissant la souveraineté aux Etats**, l'OMC, elle, intervient au sein

des Etats, au sens ou la globalisation implique une diminution du rôle de l'Etat: il cède une partie de ses prérogatives, au niveau extérieur, aux organisations internationales ou régionales, et, à l'intérieur, au secteur privé. En effet, les puissances occidentales, notamment anglo-saxonnes, à l'origine de cette organisation ont, à travers les règles de son fonctionnement, imposé des conditions «standardisantes» pour tout pays souhaitant y accéder. Cette standardisation est matérialisée par les «Accords» que gère l'OMC: Ces accords sont basés sur la reconnaissance de la suprématie des forces du marché et des prix dans le commerce international. Ils couvrent différents domaines commerciaux à travers des dispositifs spécifiques tels le GATS (General Agreement on Trade in Services) pour le secteur des services, le TRIP (Trade-Related Intellectual Property rights Agreement) sur la propriété intellectuelle, le TRIM (Trade-Related Investment Measures) sur la protection des investissements, l'AMI (l'Accord Multilatéral sur l'Investissement). Cette diminution des barrières profite pleinement aux firmes à fort potentiel, car l'internationalisation devient abordable et moins coûteuse. On assiste ainsi à une tentative d'uniformisation poussée des règles de fonctionnement des économies nationales, alimentant ainsi le processus de globalisation.

Cette tentative, toujours en cours, procède de la volonté des firmes originaires des puissances occidentales, notamment étatsuniennes, qui tendent à vendre partout et de la même manière le même produit, ne s'adaptant qu'à regret aux spécificités nationales. Surtout que, tenant compte de la part croissante de ces firmes dans la production mondiale et du pouvoir grandissant que leur confère leur extrême mobilité, la globalisation est l'expression de la tentative des entreprises les plus transnationalisées de réorganiser, à leur profit, l'architecture du système international précédemment définie par les Etats. Cette globalisation s'appuie alors sur des pratiques et une argumentation justifiant cette réorganisation compte tenu de l'impuissance des politiques économiques traditionnelles face aux stratégies des grandes firmes.

De ce qui précède, on peut observer que, au bout du compte, l'administration américaine, au début des années 80, a mis en œuvre une stratégie qui a engendré le processus de globalisation tel que projetée par les centres d'études et universitaires notamment américains. Il s'agissait d'une manœuvre tendant à répondre aux nouveaux objectifs de l'économie

américaine et notamment son industrie dont le champ concurrentiel devait nécessairement devenir planétaire.

En effet leur problématique ne se posait plus en termes d'industrialisation, puisqu'ils étaient déjà à la tête du progrès technique et de la diffusion des innovations, mais en celui de marketing stratégique à l'échelle des Nations dans un contexte qu'eux même avaient mis en place sous le vocable de «Globalisation» (R. Reagan, président des USA et initiateur de la «Dérèglementation» citée plus haut, avançait le Leitmotiv suivant: «les USA ont pour vocation de faire des Affaires.»).

Et dans cette optique, le partage des rôles entre l'Etat américain et les Entreprises américaines a été bien orchestré, dans un pays ou l'intervention de l'Etat a toujours été considéré comme un «blasphème» au dogme de l'Initiative privée*.

C'est là une illustration de ce qu'a été l'application du concept de Gouvernance par l'Etat américain et, l'interaction entre ce dernier et le second protagoniste de l'Economie du Pays que sont les entreprises américaines tous deux engagés dans un processus qui bouleversera l'Economie mondiale.

Aujourd'hui, et au vu du constat que peut faire tout un chacun sur la situation de l'Algérie, il est légitime de poser la question de savoir si le pays, près de 35 ans après avoir pris ses distances avec la Doctrine de Politique économique qui a prévalu au lendemain de l'Indépendance, est en mesure de trouver sa place dans la Globalisation, telle que présentée ci-dessus, et y survivre comme acteur imposant sa présence pérenne.

Nous allons tenter de présenter une réponse dans la seconde partie de nos présents propos, en mettant en exergue les deux (2) défis que le pays doit relever pour cela. Deux défis qui relèvent respectivement de la volonté des deux protagonistes que sont l'Etat d'une part et les Entreprises d'autre part.

* Se référer à l'intervention de l'Etat US à hauteur de 7 milliards de Dollars pour sauver General Motors de la Faillite, In Revue «L'OBS Economie» du 22/04/2010.

2) Les deux Défis de l'Algérie:

2.1) Le Défi de la bonne gouvernance:

Le premier défi relevant de la responsabilité de l'Etat a trait à la Gouvernance. Le concept de Gouvernance recouvre, dans son acception large, les techniques et les méthodes de gestion des affaires qui relèvent de la responsabilité de celui qui s'en approprie la conception et la mise en œuvre.

Dans le cas des affaires publiques, c'est-à-dire de l'intérêt d'une communauté nationale, l'Etat, en tant que système institutionnel représentant les intérêts stratégiques de cette communauté, doit s'inscrire dans une problématique d'efficacité et d'efficacités de l'action publique. L'efficacité et l'efficacités de l'Etat est évaluée à l'aune de la préservation des intérêts stratégiques de la communauté, et, des équilibres fondamentaux qui doivent caractériser cette dernière afin d'en pérenniser l'unité, du moins la cohésion.

C'est dans cette optique que la «bonne Gouvernance» se définit, parmi d'autres caractéristiques, «...comme participative, transparente et responsable; elle est également efficace et équitable: elle favorise le respect de la légalité»⁷.

La bonne gouvernance se définit aussi comme «... un ensemble d'institutions sociétales qui représentent pleinement la population, qui sont reliées par un réseau solide de réglementation institutionnelle et de responsabilité (vis-à-vis du peuple, en dernier ressort) et qui ont pour objectif de réaliser le bien-être de tous les membres de la société»⁸. Compte tenu de ce qui précède, peut-on considérer que l'Algérie est en mesure de s'assurer une place active et bénéfique dans le processus de globalisation en cours.

Nous tenterons d'y répondre à travers l'examen de deux types d'actions de l'Etat:

- l'une, ayant trait à l'accord d'Association avec l'Union Européenne, qui constitue la première véritable «confrontation» de l'Algérie avec le processus de Globalisation;

- et la deuxième ayant trait aux décisions économiques et financières dans le cadre de la gestion interne du pays.

*** L'Accord d'Association entre l'Algérie et l'Union Européenne:**

L'Accord d'Association signé par l'Algérie le 22 avril 2002 (dans le prolongement du programme MEDA) approuvé par l'Assemblée Populaire Nationale est entré en vigueur en septembre 2005. Cet Accord constitue pour l'Algérie la première expérimentation du concept de la globalisation, dans la mesure où il intègre tous les instruments qui «nourrissent» la globalisation et promu par les tenants du néolibéralisme à travers les institutions financières internationales.

En effet, pour l'Union Européenne, l'accord constitue le cadre de la coopération entre l'UE et l'Algérie, dans les domaines politique, économique, social, scientifique et culturel. L'accord comprend un préambule et 110 articles répartis 09 titres, 06 annexes et 07 protocoles. Les titres sus cités couvrent les domaines suivants: le dialogue politique, la circulation des marchandises le commerce des services, les paiements, capitaux, concurrences et autres dispositions économiques, la coopération économique, la coopération sociale et culturelle, la coopération financière, la coopération dans les domaines de la justice et des affaires intérieure.

Les dispositions de l'article 6 de l'accord prévoient la création progressive, 12 années après l'entrée en vigueur de l'accord, d'une zone de libre échange.

L'Algérie procèdera par étape au démantèlement de la protection tarifaire vis-à-vis des **produits industriels** en provenance de la Communauté Européenne. Des préférences importantes et réciproques dans les échanges agricoles sont prévues par l'accord, ainsi qu'une vaste coopération économique et financière et une libéralisation des services et des capitaux.

L'essentiel du volet économique et financier est l'instauration, à l'horizon 2010, d'une zone de libre-échange méditerranéenne. Les dispositions de l'Accord relatives aux questions économiques sont explicites.

Dans ce contexte, il faut souligner que les dispositions de l'article 06 de l'Accord établissent un démantèlement tarifaire dans un délai de 12 années à compter de son entrée en vigueur en 2005. Suite à ce démantèlement notre pays risquerait de perdre chaque année 1,4 milliards de dollars⁹.

Il consacre donc la libéralisation du commerce auquel doit se soumettre l'entreprise algérienne «Cette libéralisation commerciale conduit à une baisse du revenu et des dépenses publiques, qui auront des répercussions néfastes sur la croissance de l'économie de l'Algérie»¹⁰.

En conséquence, l'environnement réglementaire et législatif national qui était censé protéger l'existence, et le développement de la l'entreprise algérienne sera reconfiguré dans le sens des objectifs et les dispositions de l'Accord.

Par ailleurs, et selon les promoteurs de cet Accord, l'impact de ce dernier sur le développement socio économique de l'Algérie pouvait être mesuré à l'aune d'un certain nombre d'indicateurs tels:

- la baisse des coûts de production et amélioration de la compétitivité pour les entreprises qui utilisent des équipements, demi-produits et matières premières d'origine européenne;
- un «tamisage» dans la sphère des entreprises amenant à la disparition de celles aux performances médiocres et/ou qui se sont installées sur des segments sur lesquels les entreprises de l'UE ont un avantage comparatif;
- réorientation des facteurs de production des secteurs les moins rentables vers les plus rentables;
- et réactivité des managers algériens dans le sens d'une recherche de la compétitivité pour affronter la concurrence étrangère.

Résultats enregistrés

L'analyse des différents documents statistiques reflétant la réalité du modèle économique algérien en implémentation depuis la fin de la décennie 1990, ainsi que l'observation du vécu, amènent aux constats ci après.

1) Baisse des couts

Nonobstant l'allègement des taxes douanières, les prix des produits importés n'ont pas baissé. Plus, les prix des produits de première nécessité comme le sucre, l'huile, la farine et les céréales ont enregistré depuis le début de l'année 2011 une forte augmentation de l'ordre de 20 à 30 %, exerçant une forte pression sur le pouvoir d'achat des ménages¹¹.

Le rapport de la Banque d'Algérie a relevé qu'en dépit de la tendance baissière des cours mondiaux des produits de base en 2012 (près 10%), les prix des produits importés en Algérie

avaient évolué à contre-courant de la tendance mondiale. En 2012, "les prix intérieurs des produits de base importés n'ont, non seulement, pas reflété intégralement et immédiatement cette baisse mais ont évolué à contre-courant de la tendance baissière des cours internationaux", relève le même rapport¹². La baisse des prix n'a touché ni les produits d'importation ni les produits locaux utilisant comme input des produits d'importation. Il en est de même pour les indices des prix à la production qui n'ont pas montré de tendance à la baisse, bien au contraire la plupart des prix tendent à croître, faisant craindre le retour de la grande inflation des années 90.

2) Disparition des entreprises aux performances médiocres

La réalité est que la population des PME en Algérie est en plein essor, si l'on tient compte des chiffres établis par le ministère des PME et d'artisanat: entre 2004/ 2008 206567 PME ont été créées avec un taux d'évolution de 39.76%, alors que 2 500 à 3 000 entreprises disparaissent chaque année avec un taux entre 12% à 13%, sachant que le ratio international oscille entre 22 et 25%.

Cette progression est confirmée par le nombre de PME (Hors artisans) enregistrées à fin 2010 et qui représente près de 4 fois le nombre enregistré en 2001¹³. Cette progression est constante, puisqu'il est enregistré 13840 nouvelles entreprises (personnes morales) en 2011 pour passer à 14808 en 2012 avec une prédilection pour le secteur des Services et le Commerce de Détail et de Gros (plus de 47% des entreprises enregistrées) et l'Import /Export (22%)¹⁴.

3) Réorientation des facteurs de production:

S'il peut paraître être tôt, pour observer les bouleversements que l'Accord d'association devrait produire sur une éventuelle restructuration de l'industrie algérienne, par un transfert actif des facteurs des secteurs les moins performants vers les plus performants, il demeure qu'une approche critique des résultats combinés du programme MEDA, antérieur à l'Accord, et de ce dernier, autorise le constat suivant:

- ✓ les taux d'investissement de entreprises (publiques et privées confondues) a constamment chuté de son niveau de plus de **30% au** milieu des années 1970, à moins de **10%** à 2008¹⁵;
- ✓ la diversification de l'économie, permettant à l'Algérie de se «libérer» de la rente des Hydrocarbures et se tourner vers l'investissement productif à haute valeur ajoutée reste au stade des velléités, tant la frilosité de l'investissement privé dans le risque industriel reste patent;
- ✓ la croissance continue des activités de «Services et Commerce» et dont la contribution aux recettes fiscales du pays est des plus aléatoires;
- ✓ et la croissance continue des importations de produits manufacturés destinés à la consommation, puisque leur taux de progression connaît une croissance exponentielle: de l'année 2000 à 2003 il est enregistré 44%, de 2003 à 2006 il passe à 50% et de 2006 à 2008 il atteint 112%¹⁶.

4) La recherche de la compétitivité

Le parcours qu'a choisi l'Algérie pour s'orienter vers l'économie de marché est caractérisé par le retrait brutal de l'Etat du secteur économique en cédant sa place au secteur privé. Cela s'est traduit, entre 1994 et 2002, par exemple, par la création de 80496 entreprises privées nouvelles¹⁷.

Or, une analyse du fonctionnement des marchés domestiques Algériens, fait ressortir l'absence de véritables investisseurs pour relancer la machine économique¹⁸, et met en exergue la «prégnance» de la sphère commerciale (évoluant en «périphérie» des cadres réglementaires et institutionnels et connue sous le vocable «informelle») dans le modèle économique algérien puisqu'elle reste plus dynamique que la sphère productive¹⁹.

L'économie de marché, en Algérie, s'impose à travers le secteur commercial activant en grande partie dans l'«Informel» et non le secteur productif. Dans ces conditions il est vrai que la notion de compétitivité prend une autre signification qui n'est pas celle communément admise par les économistes.

*** Gestion économique et financière:**

Au moment où le processus de globalisation était lancé par les dirigeants occidentaux, l'Algérie entrait dans le processus de désindustrialisation. Entrepris, alors, dans un contexte marqué par le boom des ressources extérieures, le projet d'industrialisation s'est rapidement mis à montrer des signes d'essoufflement (années 80), pour sombrer dans un processus de déclin manifeste (années 90 et 2000), déclin renforcé ces dernières années par une libéralisation du Commerce extérieur au pas de charge et par un désengagement de l'Etat brutal de la sphère industrielle. Ce processus a donc débuté dans les premières années de la décennie 80 avec la première opération de restructuration de pôles industriels hérités de la période de la stratégie gouvernementale dite de «l'industrie industrialisante». Cette opération, qui semble avoir répondu plus à des considérations idéologiques qu'à des réflexions stratégiques sur les moyens d'amorcer l'intégration de l'économie algérienne dans la nouvelle division du travail qui se profilait déjà (pour aboutir au phénomène de la globalisation), a transformé des entreprises «moteur» encore en développement (avec les insuffisances organisationnelles y attachées) en une multitude de Petites et Moyennes Entreprises majoritairement désarticulées sur le plan organisationnel, financier, et technologique.

Or il est établi, depuis la première révolution industrielle, que l'activité industrielle occupe une place critique dans le système productif national, dans la mesure où elle constitue un élément irremplaçable de structuration de l'économie d'un pays ambitionnant de se placer dans un système concurrentiel quel qu'il soit. Surtout qu'elle constitue le vecteur premier de la diffusion et la création des progrès techniques et de l'innovation dans le système productif.

En effet n'est ce pas que le sens premier du terme «Industrie» reconnue à quelqu'un traduisait plus une qualité qu'un secteur d'activité?. Et, que si cette opération (physique), consistant à transformer les matières premières, a été nommée «industrie», c'est précisément parce qu'elle mettait en jeu l'inventivité humaine et l'esprit industriel?

Enfin, elle constitue une «carte» d'entrée dans le processus d'intégration à l'économie mondiale. La Corée du Sud en a été l'illustration.

En Algérie, la part de l'industrie dans le PIB est passée de 15% du PIB en 1985 à 7% en 2000, puis à 5,8% seulement en 2009, et 4,3% en 2010²⁰.

Corollaire de cet état de fait le tableau ci après donne un aperçu sur la prégnance de l'Entreprise privée et notamment de la Très Petite Entreprise (TPE) dans le circuit économique du Pays.

Evolution de la structure en % de la Valeur Ajoutée par secteur juridique dans le système productif (Hors hydrocarbures)

Secteur juridique	1985	1989	1992	1995	1997	2000	2012
Entreprises publiques	52,5	39,4	37,0	31,9	27,0	22,0	14,0
Entreprises privées de 10 salariés et plus	3,3	3,0	2,0	2,2	2,0	2,7	3,3
Entreprises privées de moins de 10 salariés	44,2	57,6	61,0	65,9	71,0	75,3	82,7
Total	100	100	100	100	100	100	100

Source: Données établies par l'auteur sur la base des statistiques de Office National des Statistiques (ONS), et les données publiées par le FCE.

Le fait de la TPE n'est pas en soi un obstacle au développement d'une Industrie nationale, mais les rares enquêtes et recherches concernant le secteur de la PME/TPE (il est très difficile d'accéder aux informations fiables au sein des entreprises privées,) soulignent le caractère familial et traditionnel des micro-entreprises qui représentent, à 2011, 98,7% des entités économiques privées recensées par l'Office National des Statistiques (ONS) ²¹d'une part et son intervention timide dans l'activité «Industrie» d'autre part. En effet seul 17,48% des entreprises privées activent dans la Branche «Industrie» (notamment dans les activités des Mines et carrières, Artisanat...),

contre 35,25% dans la Branche «Bâtiment et Travaux Publics» et 45,93% pour les «Services».

L'analyse de cette intervention «timide» dans l'activité «Industrie», en dehors d'autres considérations propres à chaque entrepreneur potentiel, est à entreprendre en liaison avec le «désordre» qui caractérise l'environnement réglementaire, institutionnel, et social du pays et qui peut être illustré au travers de ce qui suit:

1. La «prégnance» de la sphère commerciale (évoluant en «périphérie» des cadres réglementaires et institutionnels et connue sous le vocable «informelle») dans le modèle économique algérien puisqu'elle reste plus dynamique que la sphère productive²².
L'économie de marché s'impose à travers le secteur commercial, et non le secteur productif, qui est plus susceptible de permettre des «incartades»: «... Ainsi des entreprises créées dans le respect du cadre légal (respect des modalités administratives, registre de commerce, etc.) usent de procédures illégales dans l'exercice de leur activité, souvent avec la complaisance de certains agents de l'Etat...»²³.
2. C'est en ce sens qu'il faudrait, à notre sens, appréhender le fait que, par exemple, seules près de 59000 sociétés commerciales ont procédé au dépôt légal de leurs comptes sociaux sur un total de près de 89527 entités concernées durant l'exercice 2012²⁴.
3. Le monopole privé a remplacé le monopole de l'Etat sur les importations, puisqu'une «vingtaine d'importateurs seulement sont parvenus à faire main basse sur le commerce extérieur»²⁵.
Une telle situation implique impérativement de contrôler le commerce extérieur afin de "réduire la facture des importations qui a triplé en dix ans", selon le ministre du Commerce, et qui entrave selon lui, gravement l'investissement productif.
4. La manifestation ultime de ce désordre est, à notre sens, la capacité de ces agents économiques à faire geler le Décret gouvernemental imposant, à compter de 2011, l'utilisation du Cheque comme moyen de paiement pour toute transaction d'une valeur égale ou supérieure à 500 000 Dinars.

5. Les exportations hors hydrocarbures stagnent à 2% des exportations totales (2,86% en 2010 contre 2,4% en 2009)²⁶. Les principaux produits exportés sont constitués essentiellement de dérivés des hydrocarbures, de demi-produits et de produits bruts. Excepté le marché de la ferraille à l'export et dont la configuration a été l'objet de plusieurs scandales largement médiatisés, le marché international n'attire pas la PME algérienne dans la mesure où, d'une part, il lui serait obligatoire de s'adapter aux normes internationales et de s'y tenir aussi longtemps qu'elle voudrait y être.
6. Le nombre des exportateurs est passé de 280 entreprises algériennes exportatrices dans les années 80 à 40 seulement en 2010²⁷.

2.2) Le Défi du Management:

Ce défi relève de la responsabilité du deuxième protagoniste dans le système économique du pays à savoir l'Entreprise.

Comme relever dans ce qui précède, le modèle économique algérien offre l'image dans son immense majorité d'une multitudes de micro entreprises familiales, indépendantes et déconnectées les unes des autres. La planification stratégique nationale et relevant de l'Etat ayant été abandonnée dans des conditions politiques et sécuritaires particulières, les entreprises se sont développées en dehors du regard de l'Etat, investissant principalement les secteurs peu risqués à faible apport en capital (commerce, services, transport, BTP) donnant naissance à une majorité de TPE (Très Petite Entreprise). A cette caractéristique, que l'on peut retrouver dans d'autres pays, notamment développés (mais dans une configuration plus équilibrée et encadrée), se fixent des facteurs déterminants puisant leurs racines dans la réalité sociale dans laquelle évolue l'économie du pays.

*** L'entreprise privée a une structure patriarcal:**

- La gestion de l'entreprise est souvent corrélée à l'objectif de créer une cohésion au sein de la famille et un lieu de reproduction des fonctionnements familiaux ce qui conduit souvent à des comportements économiquement irrationnels. Le recrutement par

exemple se fait en général en fonction du lien de parenté ou de la proximité familiale ou ethnique, au détriment de la compétence et du savoir-faire.

- L'organisation hiérarchique est de type patriarcal: le management est caractérisé par des rapports hiérarchiques de soumission au père, et à l'aîné (masculin) de manière générale. Le principe étant que l'autorité du père est indiscutable. C'est l'aîné de la famille, le père (ou celui qui en a le statut) qui possède sans partage le pouvoir stratégique. La caractéristique de concentration du pouvoir autour de la personne du propriétaire-dirigeant est renforcée et même légitimée dans le contexte socioculturel algérien.
- La structure est centralisée, toutes les décisions sont prises par le patron. Le style de décision adoptée ne permet pas de faire participer les employés, à une quelconque prise de décision.

*** L'entreprise privée a un financement interne:**

Le capital de l'entreprise, souvent constitué de fonds propres et de prêts informels au sein de la famille est considéré comme incessible, et indivisible, même en cas de disparition du propriétaire. La gestion du patrimoine est marquée par la prudence et la sécurité.

Le recours aux capitaux étrangers (au cercle familial), par les entreprises à savoir les emprunts bancaires n'est pas une pratique courante. En effet, seulement 3,5% des entreprises déclarent avoir les emprunts bancaires comme principale source de leur financement. Néanmoins, 21,7% des entreprises employant entre 50 et 249 salariés ont eu recours à des emprunts bancaires. Le recours aux capitaux en dehors de la famille, le partenariat ou la fusion sont des pratiques non encore utilisées. La conception des anciens entrepreneurs est que l'association (ou le partenariat) mènerait à une diminution de leur pouvoir stratégique (de père, de tuteur) et un éclatement de la famille. L'entreprise est conservatrice de ses pratiques régies et dictées par la famille; et dans ce cas, même une stratégie d'alliance, est à écarter.

Les facteurs socioculturels, extrêmement visibles dans les micro et petites entreprises, sont le produit de l'histoire et marquent particulièrement les entrepreneurs.

Ce n'est donc pas la taille de l'entreprise en elle-même qui constituerait, à notre sens, un handicap majeur à l'intégration de l'entreprise algérienne à l'économie globalisée: les travaux empiriques (Fernandez et Noël, 1994) expliquent le succès des PME mondialisées par l'existence de marchés hyper-segmentés de produits spécifiques, difficiles à atteindre par les grandes entreprises qui investissent plutôt des marchés standardisés et homogénéisés. Ces micromarchés qui n'offrent pas un grand potentiel de croissance peuvent constituer des opportunités très intéressantes pour les entreprises de petite et moyenne taille.

Il faut rappeler que, par exemple, l'entreprise «Hermès», leader mondial dans le marché du luxe, a été une TPE familiale française, devenue une multinationale à la stratégie globalisée et aux performances économiques reconnues.

Au jour d'aujourd'hui cette entreprise reste une entreprise familiale avec la caractéristique particulière que l'entreprise est managée par un patron «étranger» à la famille.

Ceci pour dire que l'handicap de l'entreprise algérienne privée, du fait que l'entrepreneur algérien se situe dans une dynamique sociale spécifique (comme décrit ci-dessus), est l'émanation de l'agglomération d'insuffisances patentes dans de nombreuses sphères de la gestion de l'entreprise: organisation interne, gestion des ressources humaines, innovation technologique; ce qui constitue un défi à la rationalité économique. Ce défi dont l'essence est à rechercher dans une «résistance» plus mentale que matérielle dont souffrent les entrepreneurs et qui rend, à leurs yeux, improbables l'intégration de leur entreprise au processus de globalisation.

Cette résistance se reflète dans les différents volets du management de ces entités:

- **L'Organisation interne:**

la réalité impose un fait, que les spécialistes qui se sont intéressés à l'entreprise algérienne privée ont constaté: un capital privé familial trop conservateur et surtout peu transparent (les revenus du secteur informel pouvant difficilement être réinjectés dans l'économie officielle, ils constituent une source de crédit pour le secteur informel).

En effet dans l'entreprise privée algérienne deux mondes s'affrontent: l'entreprise et la famille. Si la problématique de la gouvernance d'entreprise est un sujet primordial dans un environnement où la croissance économique est un facteur essentiel, il se trouve que dans l'entreprise familiale algérienne, les rôles entre propriétaires et dirigeants ne sont pas clairement définis ce qui peut nuire au bon fonctionnement des relations humaines, surtout lorsque les pouvoirs relevant de la famille interfèrent sur la gestion directe de l'entreprise. Une crise de délégation, des décisions émanant du fondateur dirigeant, un management paternaliste, une trop grande proximité familiale où la direction et le pouvoir de la famille ont lieu dans des espaces informels. Cet état de fait ne permet pas à l'entreprise à acquérir la taille nécessaire afin d'améliorer ses performances commerciales techniques qui puissent la conduire vers des actions stratégiques ouverts à l'international, et inciter l'entrepreneur à être porteur d'une vision stratégique ambitieuse, bref Schumpetérienne.

En conséquence, et selon ces «normes» particulières à l'entreprise privée algérienne, la réussite d'un entrepreneur est réelle si à travers, son entreprise, et ses activités il aide les familles ou la communauté. A travers cette action sociale, l'entrepreneur tend à occulter complètement son rôle économique.

- **Gestion des ressources humaines et innovations technologiques**

La qualification et la formation du capital humain est considéré aujourd'hui, comme la ressource stratégique de l'entreprise. En effet la ressource humaine est à la fois l'initiateur et le dirigeant de toute opération de modernisation et qu'il ne peut y avoir de modernisation sans la participation effectif de toutes les ressources humaines, car conduire les changements et faire face aux résistances aux changements est étroitement dépendant des compétences existantes dans l'entreprise.

La réalité est que:

- la recrue, étrangère à la famille, est appelée à exécuter des tâches qui lui sont assignées et éviter de «s'occuper» de choses qui ne le concerneraient pas comme par exemple l'organisation du travail, l'amélioration des coordinations des activités et propositions relatives à l'efficience de ses propres activités au sein de l'entreprise etc.

...L'apprentissage est de ce fait largement ignoré. La spécialisation est faible, qu'il s'agisse de celles des employés ou de celle des équipements.

- il n'existe pas de programme de formation ou de recyclage de la main d'œuvre en matière de formation du personnel, l'activité reste marginale, notamment dans les entreprises privées: 68% des PME n'assurent pas de formation pour leur personnel; et l'évaluation du personnel reste motivée par des considérations administratives²⁸. Or, il est indéniable qu'un lien vital existe entre l'activité d'innovation et la qualité des pratiques de gestion des ressources humaines. L'innovation suppose l'existence d'un stock de connaissances et de savoir-faire acquis. Ce stock nourrira l'avantage concurrentiel, si l'organisation facilite son essaimage en son sein dans le cadre de la promotion et de la gestion des interfaces internes (entre les fonctions) et externes (avec l'environnement).

Il semble évident qu'il y ait une corrélation forte entre la volonté délibérée de la part du dirigeant de contenir les aspirations des ressources humaines à s'épanouir dans leurs fonctions et sa réticence presque «instinctive» vis-à-vis de la technologie (prise dans son acception large). En effet l'expérience montre que la technologie encourage de fait la propagation de l'information, et, sa disponibilité, ainsi que son accessibilité au sein du groupe affecte le degré d'autonomie conféré par le Dirigeant de l'entreprise au personnel employé.

En d'autres termes le patron de l'entreprise privée algérienne est dans un constant arbitrage entre la perte de contrôle de tout le processus de son entreprise, donc de son statut, et les incitations (ex ante) de l'employé à acquérir de l'information et des connaissances utiles à ses activités. Car, l'acquisition, par les personnels, de l'information et, par-delà, des connaissances ne peut, à terme, s'accommoder avec une organisation centralisée gérée sur le mode patriarcal.

Cette ambiance au sein de l'entreprise privée se reflète dans l'échec du programme de mise à niveau entrepris dans le cadre du programme MEDA au profit des entreprises privées algériennes puisque:

1. «... Les résultats des tests statistiques obtenus n'offrent pas une preuve convaincante que la mise à niveau a permis d'améliorer la compétitivité des entreprises: le test paramétrique offre des résultats

contradictoires à ceux non paramétrique, ce dernier atteste que la mise à niveau n'a pas joué un rôle décisif sur les indicateurs de compétitivité excepté pour l'indicateur de l'investissement et de l'endettement, pour lesquels la mise à niveau à un effet significatif²⁹.

2. «On peut conclure en disant que, les chefs d'entreprise sont peu enclins à se préoccuper de l'avenir et des évolutions attendues des marchés. Ils travaillent le plus souvent seuls, sans ressources humaines de qualité autres que la famille proche.

Ils donnent la priorité à la production, à la modernisation du matériel et des équipements et relèguent au second plan les aspects d'organisation, de stratégie, de gestion des ressources humaines et de gestion financière³⁰.

Les deux constats sus cités exposent une contradiction frontale évidente avec la Philosophie et les objectifs affichés du programme initié par les experts européens³¹.

Conclusion:

La globalisation est une phase supplémentaire des efforts entrepris par le Capital financier, depuis la première révolution industrielle, pour structurer des mécanismes, à l'échelle de la Planète, à même de rentabiliser au maximum les profits et les rentes acquises.

Ces efforts, quand ils sont en confluence avec des intérêts géostratégiques de gouvernements de grandes puissances toujours inspirés d'une logique de domination, deviennent des instruments de prédation désintégrant systématiquement les constituants de l'intérêt de la communauté nationale.

La fronde portée par l'Intelligentsia française au niveau de la Sémantique (parle-t-on de Mondialisation ou de Globalisation?) n'est pas sans intérêt et reflète les inquiétudes et les espoirs d'une communauté qui se soucie de son devenir dans une nouvelle division internationale du travail.

L'Algérie, qui a expérimenté son premier véritable contact avec la «Globalisation», à travers l'Accord d'Association avec l'Union européenne, sans s'y être préparée techniquement et «culturellement», est en train de subir les contre coup de cette impréparation. La tentation des gouvernants de se fier à des recettes «prêtes à l'emploi» (diminution du rôle de l'Etat en tant que garant et protecteur de l'intérêt général, système économique régulé exclusivement par les «règles» du marché, effacement de l'Etat de la sphère productive...) débouche, dans un système politico-économique pas totalement structuré, sur des situations de désordres de toutes natures pouvant alimenter les menaces sur la sécurité de la communauté nationale, dans la mesure où la prédation, sous toutes ses formes, prend la forme d'une «activité économique».

Or, la place active que recherche tout pays dans ce processus irréversible qu'est la Globalisation ne peut souffrir d'aucune faille en matière de cohérence entre les stratégies respectives des deux protagonistes représentant ce pays, à savoir l'Etat et l'Entreprise, à la table des négociations des différents marchés reconfigurés à l'aune de ce processus irréversible. C'est là le défi fondamental qu'ils se doivent de relever.

Références & Bibliographie:

- 1 Rapport sur le développement dans le monde, Banque mondiale, 1997.
- 2 Bulletin Mensuel de la Banque centrale Européenne, Juillet 2014, p. 10.
- 3 Ibid.
- 4 ALLEGRET J. P. & COURBIS B., «Monnaie, finance et mondialisation», ed. Vuibert, Paris, 2005, p. 133.
- 5 Governance and Development, World Bank, Avril 1992, Washington D.C., p. 03., Traduction libre.
- 6 Site Internet de la Heritage Foundation, «About us», visité le 12 10 2012, Traduction libre.
- 7 PNUD, «Reconceptualizing governance», New York, 1997.
- 8 PNUD. op. cit.
- 9 BOUZIDI A., «L'union Européenne», In Quotidien national d'information le Quotidien d'Oran du 28 avril 2005.
- 10 MIMOUNE Lynda & KHELADI Mokhtar, «Partenariat Algérie-Union européenne et mise à niveau des entreprises algériennes», Colloque «Economie Méditerranée Monde Arabe», Université Galatasaray, Istanbul (Turquie), 26 et 27 mai 2006.
- 11 CHABANE Mohamed, «L'Algérie sous tension: Les prémices d'une crise, l'urgence d'un changement», In Revue Averroès,, N° 04-05, 2011, p. 1.
- 12 Article In Algérie Presse Service, «L'inflation a atteint un "pic historique" à 8,9% en 2012», le 04-09-2013,
<http://www.aps.dz>
- 13 Ministère PME et Artisanat, 2011.
- 14 Centre National du Registre du Commerce – CNRC, aout 2013.
- 15 Rapport «Nabni», Janvier 2013,
<http://www.nabni.org/event-items/remise-du-rapport-nabni-2020-aux-personnalites-et-institutions/>
- 16 Statistiques CNIS, 31 Oct. 2011.
- 17 Caisse Nationale des Assurances Sociales, Rapport 2002.
- 18 TABET AOUL Wassila & CHARIF Mustapha., «PME en Algérie, quelles options stratégiques face à la concurrence internationale», p. 14,
<fseg.univ-tlemcen.dz/larevue09/TABET%20AOUL%20Wassila.pdf>
- 19 Ibid.
- 20 RAMDANI L., «La relance de l'industrie algérienne: Une nouvelle vision pour de nouvelles contraintes», In Journées d'Etudes LEP II- EDDEN Grenoble, Fév. 2011, p. 08.
- 21 ONS, Rapport définitif - Recensement Economique.

- 22 Bounoua Chouaib., «Une lecture critique du secteur informel dans les pays du tiers monde», Cahiers du CREAD, n° 30, Alger, 1992, pp. 91-107.
- 23 KHALIL A., «L'internationalisation des PME et ses conséquences sur les stratégies entrepreneuriales» In "PME en Algérie: De la création à la mondialisation", Communication à HEG Fribourg, Oct. 2006.
- 24 Article, «Dépôt de comptes sociaux», In Quotidien Soir d'Algérie du 07-09-2013.
- 25 BENSLIM Zouheir (Président de l'Association nationale des exportateurs algériens), «L'exportation hors hydrocarbures attendra» par M. AZIZA, In Quotidien d'Oran du 15/11/2010.
- 26 CNIS-Rapport 2010.
- 27BENSLIM Zouheir, op. cit.
- 28 FASLA E. & BELAIDI M., «Evolution démographique en Algérie et impact sur le marché de l'Emploi et politiques RH» - FMRH, Juillet 2010.
- 29 AZOUAOU L. & BELOUARD N. A., «La Politique de Mise à niveau des PME algériennes: Enlisement ou nouveau départ», VI Colloque international-Hammamet, Tunisie, Juin 2010.
- 30 MIMOUNE Lynda & KHELADI Mokhtar. opt. cit.
- 31 Rapport final, Euro-Développement PME, Décembre 2007, p. 07.